Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 029-212901763-20251124-CM2025241105-DE

Nombre de conseillers • en exercice : 19 • présents : 15 • votants : 18	L'an deux mil vingt-cinq le vingt quatre novembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Plonévez-Porzay, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Alain PENNOBER Maire. Présents: Alain PENNOBER, Sylviane PENNANEACH, Jacques LE PAGE, Pascal BODENAN, Jeanne HASCOËT, Gilles BOUTIN, Béatrice LE BIHAN, André PIRIOU, Béatrice HASCOËT, Fabienne TIENNOT, Cathy LE MEUR, Béatrice LE BOURCH, Denis FLOCHLAY, , Michel LE MENN, Nathalie RIOU Absents excusés : Véronique LEBON, donne pouvoir à Alain PENNOBER, David DADEN donne pouvoir à Denis FLOCHLAY, André FERTIL Absent non excusé : Olivier HENAFF Elue secrétaire de séance : Béatrice HASCOËT
Date de convocation 18 novembre 2025	

Assistait également à la réunion Sébastien LE GARREC, secrétaire général de mairie.

5. Opération d'aménagement du secteur de Saint-Michel

Par délibération du 27 mai 2024, la commune a missionné l'OPAC de Cornouaille pour porter l'aménagement foncier du secteur de Saint Michel.

Ce dernier a entamé il y a plusieurs mois des négociations avec le propriétaire des parcelles ZK 118 et ZK 119 situées au nord du secteur.

Elles permettent aujourd'hui d'aboutir à une proposition de l'OPAC pour l'acquisition d'une surface d'environ 14 828 m² sur la base d'un prix de 15 €/m², soit une valorisation prévisionnelle de 222 420 €.
Elle permettrait la construction d'un minimum de 26 terrains à bâtir d'une surface moyenne de 450 m2 et d'un macro-lot destiné à accueillir environ 8 logements collectifs.

Pour permettre l'équilibre financier de cette opération, l'OPAC sollicite une participation financière de la commune à hauteur de 3€/m² soit une somme pouvant être estimée avant bornage à 44 484 €.

Pour ce faire, il est nécessaire de passer par convention.

Il est proposé au Conseil :

- De donner un accord de principe sur une participation de la commune à hauteur de 3€/m² au profit de l'OPAC de Cornouaille pour l'acquisition des parcelles ZK 118 et 119 pour l'aménagement d'un minimum de 26 terrains à bâtir et 8 logements collectifs
- D'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante annexée à la présente délibération

Vote :

A l'unanimité, le conseil :

- DONNE un accord de principe sur une participation de la commune à hauteur de 3€/m² au profit de l'OPAC de Cornouaille pour l'acquisition des parcelles ZK 118 et 119 pour

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 029-212901763-20251124-CM2025241105-DE

l'aménagement d'un minimum de 26 terrains à bâtir et 8 logements collectifs

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention correspondante annexée à la présente délibération

Pour copie conforme

A Plonévez-Porzay,
Le mardi 25 novembre 2025
Le maire
Alain PENNOBER

